

Je pense qu'il y a un souci permanent des équipes de soulager la médecine de première ligne. Quand on a une idée et quand il faut la réaliser, on se rend compte qu'il y a des lois et des décrets ou des données médicales. Certains médecins, je pense à la médecine du travail ou à la médecine scolaire, n'y avaient pas accès. Il a donc fallu qu'ils lèvent ces ambiguïtés pour que cela puisse être clairement opérationnel. D'ici deux ou trois jours, ce sera le cas.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - J'entends votre réponse, je vous remercie de ces informations. Par rapport à la question du financement des centres de dépistage et la manière dont cela va être organisé, j'entends les directives dont vous parlez. Il serait bien aussi d'avoir les chiffres. On a entendu différents chiffres en fonction des sources auprès desquelles on s'informe.

Il me revient que la question du forfait pose question aux praticiens, puisqu'ils se disent que si un forfait est limité, cela pose problème parce qu'il faut alors revenir avec des démarches administratives pour que la somme qui est donnée par la Région wallonne corresponde aux réels besoins. C'est un élément de questionnement qui reste.

Le second élément est la manière dont cela va être octroyé. Il nous revient qu'il y a beaucoup de remarques sur la difficulté d'organiser les démarches administratives nécessaires pour avoir droit à ces montants. Il y a quand même urgence de simplifier les choses pour pouvoir ouvrir le plus possible de centres de dépistage.

Dernier élément, par rapport à l'aide, j'entends que des mesures vont être prises notamment en comptant sur les médecins scolaires ou les personnes qui travaillent à la médecine du travail. Deux questions se posent. Est-ce que ce sera suffisant ? On le verra dans le futur. Surtout, ces mesures-là et les autres mesures que vous avez indiquées, à quelle date vont-elles être mises en place ? Il y a vraiment une situation d'urgence, de saturation totale des centres de dépistage et de fatigue de plus en plus grande des médecins généralistes.

Sur ces questions, il y a urgence de définir les montants, des modalités d'octroi qui soient faciles et les dates auxquelles les médecins peuvent compter sur l'aide de la Région wallonne.

M. le Président. - Notre commission s'arrête ici et reprendra au terme de la commission de M. le Ministre Collignon. On ne connaît pas l'heure, cela pourrait être fort tard.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 54 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 4 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

(Mme Lekane, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES INQUIÉTUDES DES FÉDÉRATIONS DES MAISONS DE REPOS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les inquiétudes des fédérations des maisons de repos ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Madame la Ministre, le secteur des maisons de repos a tenu à saluer votre disponibilité constante dans cette crise sanitaire et je me joins à eux à ce sujet. Effectivement, lors de la dernière commission spéciale, ils l'ont dit et redit à suffisance. Néanmoins, des problèmes et des inquiétudes demeurent pour l'avenir.

Le secteur pointe notamment l'absentéisme important d'une partie du personnel ainsi que la pénurie de matériel de protection et de tests. Une seconde remarque provient de l'architecture institutionnelle compliquée de la Belgique, peu importe qu'on l'appelle « lasagne » ou « spaghettis », mais le fait est que l'architecture a été pointée du doigt.

Enfin, un dernier point d'inquiétude relève du financement des stocks stratégiques de matériel de protection pour trois mois que les institutions ont désormais le devoir de constituer.

Dans le contexte de la recrudescence importante du virus parmi la population, devons-nous craindre des pénuries de matériel de protection et de tests pour les maisons de repos ?

Comment comptez-vous soutenir le secteur face à l'absentéisme du personnel qui touche les maisons de repos ? Enfin, qui va financer leur stock stratégique de matériel de protection pour trois mois ?

Merci d'avance pour vos réponses, Madame la Ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, oui, la Belgique est un pays compliqué et j'essaie de gérer la situation eu égard à la complexité institutionnelle dans laquelle on se trouve. Madame Quoilin de Sciensano avait indiqué la complexité institutionnelle de notre pays. Elle dit qu'elle s'en accommode, mais c'est vrai que dans le cadre de nos travaux et des travaux de la commission, le président du SPF Santé publique et l'AViQ nous ont exposé la quantité de travail, la complexité liée au dédoublement de la crise sanitaire et la planification d'urgence.

J'espère que la mise en place d'un commissaire spécial sera de nature à rendre le mode de fonctionnement plus lisible et réduire un peu la complexité. On travaille dans un contexte institutionnel qui est parfois un peu difficile, mais on essaie de travailler ensemble et d'unir nos forces pour y répondre au mieux.

Comme vous le savez, la situation reste préoccupante et doit continuer à concentrer tous nos efforts.

Les maisons de repos et de soins ont été invitées à constituer leur stock stratégique, depuis août, de masques chirurgicaux FFP2, solutions hydroalcooliques, gants, surblouses, lunettes, visières, charlottes dans le cadre des plans internes d'urgence.

À ce jour, l'AViQ a reçu plus de 400 plans internes d'urgence des maisons de repos et de soins qui reprennent les dispositions concernant les stocks stratégiques de trois mois. C'est un stock stratégique qui trouve sa base réglementaire dans le point 8.6.1 de l'annexe 120 du CWASS. Je ne vous le lirai pas dans son intégralité, mais tout cela pour vous dire que rien ne s'oppose à ce que le service de l'audit et de l'inspection de l'AViQ puisse procéder à ce type de vérifications.

Le 9 octobre, j'ai demandé à l'AViQ de rappeler une nouvelle fois via sa newsletter « covid info » l'obligation de disposer d'un tel stock stratégique, comme je l'avais demandé depuis le mois d'août.

Pour essayer d'aider les opérateurs de terrain, un outil de soutien à la constitution de ce stock va être mis en ligne pour permettre de calculer les quantités des différents équipements de protection pour chaque collectivité.

Sur les tests, pour le moment – mais vous ne m'avez pas posé la question –, nous pourrions potentiellement faire 3 000 tests par jour via la plateforme fédérale

même si pour le moment la plateforme fédérale est interrompue parce qu'elle est utilisée par l'Université de Liège et un consortium.

Nous espérons donc que vers le 19 octobre, elle pourra reprendre ; ce qui nous permettra d'avoir des améliorations par rapport au *testing* et on s'en réjouira.

Pour faire face aux pénuries de personnel, on en a déjà parlé précédemment, on sait que l'on a la plateforme et le FOREm qui nous aident avec des dispositifs soutenant. Il n'empêche que l'on se trouve dans un secteur où le personnel est sous tension, que l'on n'arrive pas à trouver très rapidement des infirmiers, des aide-soignants ou des médecins.

On sait que l'intérim est une des pistes, mais que malgré cela, il n'y a pas énormément de personnes qui sont dans le cadre des aide-soignants, des infirmiers ou des médecins pour pouvoir y répondre. C'est une difficulté réelle et c'est la raison pour laquelle, du point de vue de la prévention, moins il y a de contaminations, mieux c'est pour les secteurs des maisons de repos, des institutions et des hôpitaux. En effet, quand ils se trouvent face à des personnes absentes, c'est extrêmement difficile de les remplacer. Cela a forcément des effets sur les patients et sur les résidents.

Maintenant, il est également possible de pouvoir financer l'établissement avec un infirmier indépendant ; c'est une possibilité qui est aussi à charge de l'établissement comme d'ailleurs les équipements de protection. Vous savez que l'on en a fourni à peu près 20 millions gratuitement – vous allez me dire, rien n'est jamais gratuit, mais à charge de la Région wallonne. Depuis le mois d'août, même si on a refait une distribution encore en septembre avec plus de 3 millions d'équipements de protection qui ont été distribués, on a bien dit à chacun des établissements qu'ils devaient constituer leur stock stratégique. Malheureusement, il me revient que ces stocks n'ont pas toujours été constitués dans certains établissements. Or, c'est aussi une responsabilité personnelle parce que notre stock stratégique ne pourra intervenir qu'en cas de carence ou de difficulté si chacun arrive à un stock qui serait épuisé pour ceux qui le conservent ou qui auraient été face à une difficulté type un incendie ou quelque chose comme cela. J'en appelle donc à la responsabilité de chacun et de chacune.

D'autres pistes en termes de financement sont aussi en cours de discussion avec le niveau fédéral en concertation avec la Fédération nationale des infirmiers de Belgique et l'Association des infirmiers indépendants de Belgique. Pour continuer à aider les services, j'ai décidé de soumettre au Gouvernement wallon la prolongation des mesures d'immunisation jusqu'au 31 mars 2021.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses.

(M. Legasse, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ACCOMPAGNEMENT SEXUEL DES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accompagnement sexuel des personnes en situation de handicap ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, sous la précédente législature, le Parlement adoptait une proposition de résolution invitant le Gouvernement à créer un nouveau cadre législatif afin d'assurer l'accompagnement sexuel des personnes porteuses d'un handicap. Si cette résolution n'avait alors pas pu être suivie par des actes concrets, aujourd'hui, au travers de notre DPR, le Gouvernement s'est engagé à créer un cadre réglementaire en la matière.

Pour rappel, cet accompagnement vise à faciliter le droit à la vie affective et sexuelle et rendre le droit à disposer de leur corps aux personnes en situation de handicap. Nous ne sommes donc pas dans un accompagnement purement sexuel, mais bien dans une logique permettant un accompagnement complet et à vocation émancipatrice pour ces personnes.

En janvier dernier, vous nous annonciez la mise en place par le centre « Handicap et sexualité » d'un comité de réflexion chargé d'aborder les questions touchant à l'accompagnement sexuel et d'effectuer des recommandations. La réunion suivante était prévue le 2 avril, mais nous le savons, le covid est passé par là. Notre quotidien a été bouleversé et les priorités revues vu l'urgence de la crise sanitaire.

Pouvez-vous aujourd'hui faire le point sur l'avancée de la réflexion ? Des recommandations ont-elles pu être déjà émises ? Sinon, un nouvel agenda de travail a-t-il pu être établi ?

La crise sanitaire et le confinement ont également bousculé l'organisation du salon « Envie d'amour ». D'autres initiatives de sensibilisation ou d'échanges ont-elles été mises en place ? L'AViQ a notamment partagé plusieurs témoignages et réflexions sous le titre :

« covid et post-covid : quelle place pour la relation, la vie affective et sexuelle ? ». Pouvez-vous revenir sur cette initiative ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, la réunion sur l'accompagnement sexuel, qui était prévue en avril, doit avoir lieu fin octobre. Le groupe de travail actuellement constitué est composé du centre de ressources « Handicap et sexualité », du référent pour la vie relationnelle, affective et sexuelle de l'AViQ, mon cabinet, celui de Rudi Vervoort, un représentant de chez Phare, une personne en situation de handicap, une accompagnante sexuelle, un représentant des services résidentiels, un professeur d'université, un attaché parlementaire, une représentante d'Espace P, Aditi et le service d'accompagnement sexuel en Wallonie.

C'est un comité de réflexion qui travaille sur la finalisation d'un document pour essayer de baliser la déontologie de l'accompagnement sexuel en Wallonie et préparer un programme de formation pour les accompagnants sexuels, afin de s'assurer que ces personnes disposent d'informations utiles autour du handicap. Vu la crise sanitaire, le salon Envie d'Amour n'a pas eu lieu et à ce stade, il n'est pas recommandé de réunir 10 000 personnes en situation de handicap et parfois âgées ou en souffrance psychique autour de la thématique. Malheureusement, on devra le reporter et j'espère qu'il retrouvera sa place en 2022. C'est généralement un salon qui peut avoir lieu tous les deux ans. Nous espérons qu'il pourra avoir lieu en 2022.

On sait que le covid a profondément impacté notre vie, on en comprend les raisons. Les personnes âgées, en situation de handicap ou en souffrance psychiques sont parfois très impactées. Aujourd'hui, elles sont peut-être encore confinées, réduites à ne pas sortir de chez elles, étant considérées comme à risque. C'est aussi compliqué pour elles et peut-être d'autant plus que pour d'autres.

On trouve sur la page de l'AViQ, Envie d'Amour, un certain nombre d'écrits – je pense que c'est à ceux-là que vous faites référence – qui ont été réalisés par ces membres du groupe. Il y a une vidéo tournée par Horizon 2000 pour démystifier un peu le handicap. Il y a des outils qui sont utilisés aussi dans le cadre de formations organisées pour les services d'hébergement et d'accompagnement. Des professionnels impliqués dans ce groupe apportent aussi des réponses aux nombreuses questions posées actuellement.

La prochaine revue *C'est l'AViQ* abordera entre autres le travail de ce groupe de vigilance. Des professionnels de ce groupe interviendront lors du